

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2020

PA-PREFECTURE-AR
09 NOV. 2020
SERVICE

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de Lée, sous la présidence de Monsieur Didier RIVIERE, Maire de la commune.

PRÉSENTS: Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maitée BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Emmanuelle ROMANE, Béatrice TROUILH, Sophia MORAIS, David BARADAT.

ABSENTS EXCUSES : Patrick CICCIA, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ.

PROCURATIONS : Patricia ISAFAMBA à Adèle DUPÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuelle ROMANE

Nombre de conseillers : 15 Présents : 10.. Nombre de suffrages exprimés : 11

Objet 6 : convention avec le centre de loisirs sans hébergement d'Artigueloutan

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune organise un centre de loisirs à l'école de Lée pendant les 4 semaines de juillet. En dehors de cette période, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants au centre de loisirs d'Artigueloutan pour les « petites » vacances scolaires et également pendant le mois d'août.

La commune prend en charge une partie du tarif journée pour ces enfants, qui correspond à 8€ par jour et par enfant.

Une convention (jointe en annexe) fixe les modalités d'accueil des familles et les conditions tarifaires.

Cette convention est signée pour une durée d'un an reconductible tacitement sauf dénonciation de l'une des deux parties.

Invité à se prononcer le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** le projet de convention
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et les documents y afférant

Ainsi délibéré à Lée, le jour, mois en an que dessus,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Didier RIVIERE

